



Surélévation d'un toit sur mur mitoyen

Par **Micheline**, le **30/07/2012** à **02:48**

Notre voisin avec qui nous partageons un mur mitoyen a fait surélever son toit lors de la transformation de sa grange en appartement. Une autorisation de construire lui a été délivrée, cependant les travaux importants de rénovation ont provoqué des fissures dans le mur mitoyen de notre côté. Notre voisin a aussi abîmé notre toit qu'il a réparé au moyen de planches sommaires...

Maintenant, il nous demande une contribution aux infiltrations survenues chez lui et une modification de la zinguerie du toit de notre maison.

Que pouvons-nous faire ? Devons-nous entrer en matière pour ses réparations ? Doit-il contribuer à la réparation des dégâts chez nous ? Est-ce normal ? Nous avons aussi des infiltrations d'eau depuis ces rénovations. Avons-nous un délai ? A qui doit-on s'adresser ?

Micheline